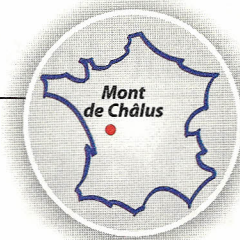


Mont de Châlus



Quand l'union fait la force

« **R**ecruter des animateurs qualifiés, trouver des locaux adaptés, réorganiser les transports... Tout est possible, mais c'est difficile lorsqu'on est une petite commune rurale avec peu de moyens. Dans ce contexte, convaincus de l'intérêt de cette réforme, il nous est apparu indispensable de mutualiser les moyens entre plusieurs communes, notamment pour proposer du périscolaire de qualité », témoigne Stéphane Delautrette, président du CIAS, le centre intercommunal d'action sociale de la communauté de communes des Monts de Châlus et maire de Les Cars.

Il faut dire que les six écoles, situées en Haute-Vienne et dispersées sur le territoire des Monts de Châlus, soit un bassin rural de 6500 habitants, disposaient d'outils adéquats : deux RPI, regroupements pédagogiques intercommunaux¹ et une organisation en communauté de communes constituées de sept communes. D'ores et déjà, la mutualisation se déclinait dans l'accueil des loisirs via l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), le transport scolaire, le partage d'un réseau de médiathèques et d'équipements sportifs et... la culture locale.

Une organisation tout en dentelle

Malgré tout, la communauté des Monts de Châlus a dû mener un véritable travail « tout en dentelle ». Les emplois du temps varient ainsi d'une classe à l'autre, d'une école à l'autre et d'une semaine à l'autre. « L'idée centrale était de se partager, entre les écoles des six communes, les mêmes animateurs, en les employant à des moments différents et sur des temps assez longs afin de leur éviter trop de déplacement sur un territoire étendu », résume Stéphane Delautrette.

Concrètement, les 444 enfants de ce territoire du Limousin vont en TAP deux après-midi par semaine. Ces activités gratuites sont assurées soit par le personnel communal ou par des intervenants extérieurs, à travers des ateliers d'initiation à l'anglais, la musique, la danse... soit par les animateurs qualifiés dépendant de l'ALSH qui interviennent de 45 minutes à 1h30 par semaine dans chaque classe. Avec des activités calmes en début



A l'école de Flavignac, les enfants ont découvert l'artiste Alexandre Calder.

d'après-midi et sportives en milieu d'après-midi. Les enfants bénéficient également d'une séance en médiathèque, une fois tous les quinze jours, encadrés par des bibliothécaires professionnelles. « Notre ressource locale, un réseau de médiathèque, nous a permis de proposer aux enfants un travail de qualité sur l'éveil aux livres et de réduire ainsi le fossé entre certaines familles sur l'accès à la culture », ajoute Patricia Lathière-Debeaulieu, directrice du CIAS.

Des coûts mutualisés

Pour assurer tous ces TAP, deux animateurs en emploi d'avenir ont été embauchés pour compléter le travail des animateurs de l'ALSH. « Contrairement à ce que l'on entend, cela n'a pas été compliqué de recruter. Même en milieu rural, on peut trouver des ressources humaines, et de qualité », note Stéphane Delautrette. Au niveau des transports, deux navettes supplémentaires ont été mises en place le mercredi pour faire le lien entre les écoles et les centres de loisirs. Le président du CIAS se réjouit également que la mutualisation ait permis d'éviter la concurrence entre les écoles et que les parents ne changent leurs enfants d'école selon la nature ou la qualité des activités péri-scolaires. « Il y a deux ans, on s'est battu pour maintenir des postes d'enseignants et cela va de pair avec le maintien des effectifs d'élèves ». Quant au coût final de la réforme, ce dernier le juge « globalement modeste, et ce, grâce justement à une approche mutualisée ».

(1) Les RPI permettent à diverses communes de s'associer pour maintenir une école en milieu rural. Soit les élèves des différentes communes vont dans une seule école, soit ils sont regroupés en plusieurs lieux par niveau.